

GESTION LOCATIVE

BAREME

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)	€ HT	€ TTC
■ Honoraires de base - Tranches sur la base du total des encaissements mensuels par lot		
▪ de 0 à 600,00 €	8.00%	9.60%
▪ de 600,01 à 1.200,00 €	7.00%	8.40%
▪ de plus de 1.200,00 €	6.00%	7.20%
→ Honoraires de base minimum par mois	16.67 €	20.00 €
■ Honoraires de Garantie des Loyers Impayés - base du total des encaissements mensuels par lot	2.50%	3.00%
■ Honoraires de Garantie d'Occupation - base du total des encaissements mensuels par lot	1.80%	2.16%
■ Frais fixes de gestion (par mois et par immeuble géré)	3.40 €	4.08 €

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES	€ HT	€ TTC
Gestion administrative		
■ Frais de constitution de dossiers (type ANAH, PACT HABITAT, sinistres, congés bailleur, ...)	166.66 €	200.00 €
■ Frais suivi dossier permis/autorisation de louer	99.17 €	119.00 €
■ Honoraires de rédaction d'acte		
Bail d'habitation :		
■ Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et locataire (dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire)	125.00 €	150.00 €
Bail commercial et professionnel : bail, avenant et renouvellement		
■ Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie (sur le loyer annuel HT x 9 ans) – minimum de facturation 400€ TTC	0.50%	0.60%
■ Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale	333.33 €	400.00 €
■ Honoraires de négociation pour augmentation du loyer, à la charge du bailleur (augmentation annuelle HT et hors charges par tranches cumulatives)		
▪ de 0 à 10 000 €	10.00%	12.00%
▪ de 10 000,01 € à 20 000 €	7.00%	8.40%
▪ de 20 000,01 € à 30 000 €	6.00%	7.20%
▪ plus de 30 000 €	4.00%	4.80%
■ Vacation horaire	68.33 €	82.00 €
Gestion financière		
■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	20.83 €	25.00 €
■ Frais d'arrêté de compte locataire suite congé vente/reprise	75.00 €	90.00 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers:		
▪ par an et par immeuble géré : 1 lot	100.00 €	120.00 €
▪ par an et par immeuble géré : 2 à 5 lots	100.00 €	120.00 €
▪ par an et par immeuble géré : 6 à 10 lots	112.50 €	135.00 €
▪ par an et par immeuble géré : plus de 11 lots	125.00 €	150.00 €
■ Supplément pour dépôt de garantie non conservé par le Mandataire (sur la base des encaissements)	1.50%	1.80%
■ Supplément pour acompte mensuel (sur la base des encaissements)	1.00%	1.20%

Gestion technique		
■ Suivi des travaux dépassant le cadre de l'entretien courant		à la vacation horaire
■ Frais visite patrimoniale avec compte-rendu	100.00 €	120.00 €

Représentation et procédure		
■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLL, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)		à la vacation horaire

Honoraires de vacation		
■ Vacation horaire	68.33	82.00 €

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter de Février 2020

FONCIA FABRE GIBERT - Siège social : 34, boulevard Saint-Michel - 84000 AVIGNON - RCS 478 180 243 AVIGNON

GESTION LOCATIVE

BAREME

Gestion Immeuble Total

(Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles)

■ Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)

▪ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots	108.33 €	130.00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots	158.33 €	190.00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus	208.33 €	250.00 €

Prestations Occasionnelles Immeuble Total

■ Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...

▪ Vacation horaire	83.33 €	100.00 €
--------------------	---------	----------

Honoraires de vacation

■ Vacation horaire	68.33 €	82.00 €
--------------------	---------	---------

HONORAIRES ANNEXES / FRAIS LOCATAIRES

Baux d'habitation non soumis à la loi du 6 juillet 1989

■ Frais d'envoi d'avis d'échéance	1.92 €	2.30 €
■ Frais d'envoi de quittance	1.92 €	2.30 €
■ Frais pour traitement de loyers impayés		clause pénale

Baux professionnels et commerciaux

■ Frais d'envoi d'avis d'échéance mensuel	4.09 €	4.91 €
■ Frais d'envoi d'avis d'échéance trimestriel	8.25 €	9.90 €
■ Frais pour traitement de loyers impayés		clause pénale

NB : Les produits de trésorerie qui peuvent être générés par la gestion courante correspondent à un complément d'honoraires et restent acquis au mandataire